



TÉLÉVISION

« DES MILLIERS DE MALADES AU TRAVAIL N'ONT PAS VOIX AU CHAPITRE »

François Cardona a réalisé le nouveau numéro de l'émission « Cash Investigation ». Il revient pour « l'HM » sur cette enquête inédite qui met en lumière la situation de nombreuses personnes privées de prise en charge, insuffisamment protégées par leur entreprise ou maltraitées par les autorités car travailleurs handicapés.

Cette enquête sur la santé au travail a-t-elle été plus difficile à mener que d'autres ? Le fait de parler à la fois de travailleurs malades et de travailleurs handicapés rend cette enquête difficile humainement. Nous nous sommes faits le relais de ces personnes en souffrance qui désirent obtenir une reconnaissance. Ça n'a pas été évident non plus en termes d'investigation, il a par exemple fallu obtenir des documents confidentiels relatifs à la fameuse Commission spécialisée sur les maladies professionnelles et pathologies professionnelles,

ainsi que des informations et témoignages anonymes sur ces victimes du système. Ce sont des gens vulnérables qui, en prenant la parole, prennent des risques. Cette enquête est aussi pour eux. De mon côté, j'ai été vraiment immergé dans le sujet pendant plus d'un an. J'ai découvert ces faces cachées du travail et l'importance de ce problème sanitaire majeur qui concerne des milliers de malades au travail, qui n'ont pas voix au chapitre. L'autre difficulté a été de mettre cette thématique en image. Ça me tenait à cœur, pour « Cash », de pouvoir mettre cela sur la place publique et d'alerter, sensibiliser les décideurs politiques. J'espère qu'il y aura une prise de conscience.

Le parcours du combattant des salariés

Pour ne pas rester sur le carreau, il faut entrer dans les cases étagées d'un tableau de l'assurance-maladie. C'est le principal enseignement tiré de la nouvelle enquête de « Cash Investigation » intitulée « Travail de malade, maladie du travail » : en dix ans, sur plus d'un million de demandes de reconnaissance de maladie professionnelle, près de 450 000 travailleurs ont essuyé un refus. Mohamed Berchi fait partie de ces délaissés. Retraité de l'industrie automobile, il a respiré vapeurs de produits chimiques et poussières. Aujourd'hui atteint de la sarcoïdose, une maladie qui affecte son système immunitaire, cet ancien salarié ne bénéficie toujours pas d'une prise en charge, car son affection n'est pas répertoriée dans les tableaux de maladies professionnelles. La faute au patronat, qui manœuvre pour restreindre ces grilles. Salariés du BTP, travailleurs handicapés... En donnant la parole à ces personnes que l'on n'entend pas, cette émission inédite démontre habilement à quel point faire valoir ses droits est devenu une tâche draconienne, à la fois pour ces milliers de personnes qui tombent malades à cause de leur travail, mais aussi pour ceux qui doivent concilier leur maladie et leur vie professionnelle. ●

CASH INVESTIGATION. TRAVAIL DE MALADE, MALADIE DU TRAVAIL. MAGAZINE / FRANCE 2 / JEUDI 25 JANVIER / 21H 10



Pour « Cash Investigation », François Cardona a donné la parole à de nombreux salariés qui se sont vu refuser la reconnaissance de leur maladie professionnelle.

médecins du travail, les médecins généralistes et parfois même les spécialistes. En fonction de ce qu'ils établissent sur la pathologie de leur patient, soit la déclaration initiale colle avec le tableau des maladies professionnelles, soit ce n'est pas le cas, et c'est là que les ennuis commencent pour les patients. En fait, c'est sur les malades que repose la charge de la déclaration de reconnaissance de leur maladie professionnelle, contrairement aux accidents du travail où la responsabilité de l'entreprise entre en jeu. Tout dépend donc de la manière dont le salarié est informé à la fois par la médecine du travail et par le médecin généraliste qui le suit. C'est là qu'intervient le manque d'information, puisque les médecins n'ont pas forcément en tête le degré d'exigence posé par les tableaux de 300

Selon vos calculs, en dix ans, près de 450 000 malades se sont vu refuser une prise en charge. Une situation due à l'obsolescence des tableaux de maladies professionnelles et aux pressions exercées par le patronat pour que les critères retenus soient les plus stricts possibles. Pourquoi ne pas avoir abordé l'autre cause, à savoir la dégradation des services de la médecine du travail ? La problématique de la médecine du travail fait partie des thèmes qui seront abordés après la diffusion de l'enquête, à l'occasion du débat. Nous avons pu constater qu'en matière de reconnaissance des maladies professionnelles, il y a un manque d'information sur les critères d'éligibilité. Cela concerne les

« LA SILICOSE MET DU TEMPS À SE DÉVELOPPER. FAIRE CONDAMNER L'EMPLOYEUR EST COMPLIQUÉ. »

« LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS NE SONT PAS VRAIMENT ÉCOUTÉS ET LEURS PLAINTES SONT SOUVENT IGNORÉES. »

FRANÇOIS CARDONA

100 maladies professionnelles. Si la formulation exigée par le tableau n'est pas exactement celle qu'on va retrouver dans les certificats médicaux, le malade va galérer à justifier sa pathologie, ce qui arrive trop souvent.

Durant l'enquête, vous vous attardez sur la silicose, cette maladie pulmonaire due à l'inhalation de poussières de silice sur les chantiers qui touche de plus en plus de salariés du BTP. Selon vous, peut-on s'attendre à un nouveau « scandale de l'amiante » sur ce sujet ?

Les autorités ont été alertées à de nombreuses reprises sur ce problème de santé publique. Un rapport publié par l'Anses dès 2019 a appelé à une meilleure sensibilisation. Depuis, le dossier a très peu avancé. Dans l'enquête, nous révélons que l'entreprise Lafarge évite de prendre des mesures de précaution

pour ses salariés (masques pas adaptés, NDLR), souvent pour des raisons de coût. Il est vrai que cela rappelle le scandale de l'amiante. Mais même si l'exposition à la silice peut concerner des particuliers qui réalisent des travaux au long cours dans leur foyer, ce problème concerne principalement le milieu professionnel, alors que l'amiante a touché tout le monde. Sur le plan judiciaire, les salariés touchés hésitent souvent à attaquer leur employeur et la silicose est une affection qui met du temps à se développer. C'est ce que nous illustrons avec le cas de Lido Risi, ce salarié en cimenterie décédé en 2023 qui a fait condamner Lafarge pour faute inexcusable, après avoir été exposé à la silice dans les années 1980 et 1990. Obtenir une reconnaissance de maladie professionnelle ou une condamnation de son employeur, c'est vraiment compliqué, ça prend énormément de temps et c'est aussi une question de moyens financiers.

Dans certains Esat (établissements et services d'aide par le travail), vous dévoilez des cas de maltraitance et des cadences de travail contestables. Iriez-vous jusqu'à parler d'omerta sur la gestion de ces structures ?

Il ne faut pas généraliser à l'ensemble des Esat. Cependant, en réalisant cette

enquête, nous avons vu émerger une tendance : ils sont de plus en plus soumis à la pression de leurs clients et deviennent des structures de sous-traitance classiques avec, à leur tête, des gens qui ne sont pas issus du médico-social, qui n'ont pas de formation d'éducateurs spécialisés et qui viennent du secteur privé. « Omerta », c'est la formulation que la ministre déléguée aux personnes handicapées du gouvernement Borne, Fadila Khattabi, emploie dans l'enquête pour parler d'un cas particulier dans un Esat du nord de la France. Le mot est peut-être un peu fort. En revanche, les autorités chargées de les contrôler ont été alertées à plusieurs reprises et malheureusement les signalements d'abus ou de mauvais traitements, sur un certain nombre de cas précis, n'ont pas donné lieu à des sanctions ou à des changements notables. J'ai été sollicité par de nombreux travailleurs handicapés et par des encadrants qui m'ont expliqué que leurs plaintes sont souvent ignorées. Il y a une forme de désintérêt ou de laisser-faire dans ce milieu protégé. Ces gens-là, on ne les entend pas. Lorsqu'ils se plaignent, ils ne sont pas vraiment écoutés. L'objectif de ce documentaire, c'est de leur donner la parole. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ANTOINE PORTOLES

antoine.portoles@humanite.fr



« Cash Investigation » révèle que l'entreprise Lafarge ne prend pas toutes les mesures de précaution. L'enquête pointe aussi des cas de maltraitance dans certains établissements et services d'aide par le travail (Esat), considérés comme des structures de sous-traitance classiques.